

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 2 avril 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 avril 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria – arrivé à 19 h 32
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 52-04-2019

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyé par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 53-04-2019

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 MARS 2019**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	8 mars 2019	Protection contre les cyberattaques
5.2	8 mars 2019	FMQ – Politique d'égalité et de parité entre femmes/hommes
5.3	12 mars 2019	Adoption – MRC - Règlement 18-515
5.4	13 mars 2019	Campagne financement de la Sclérose en plaques
5.5	15 mars 2019	Compensation tenant lieu de taxes
5.6	19 mars 2019	Préparation à la crue printanière 2019
5.7	21 mars 2019	Dates et les lieux pour les Matinées gourmandes 2019
5.8	25 mars 2019	Projet 2019 – CCCPEM – Amélie Tremblay

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 54-04-2019

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 6 au 31 mars 2019 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 408.94 \$
Employés	10 575.86 \$
Remises	2 887.96 \$

Dépense :

Administration	56 247.03 \$
Sécurité publique	28 988.13 \$
Transport (voirie)	17 643.25 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	4 988.97 \$
Eaux usées	2 595.92 \$

Aménagement urbanisme 6 731.45 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc	17 187.00 \$
Bibliothèque	1 499.44 \$

Dépenses d'investissement 43.13 \$

Total : 151 997.08 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis en y incluant la
dépense de délégation en voirie de 275.94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 55-04-2019

6.2 ACHAT D'UN BRAS ERGOTRON POUR UN MONITEUR – RÉCEPTION

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un bras Ergotron pour un moniteur au montant de 362.00 \$ plus taxes, installation et livraison incluses, et de donner le contrat de gré à gré à Accès-Info.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 56-04-2019

6.3 RENOUELEMENT D'UNE SAUVEGARDE EN LIGNE

CONSIDÉRANT que nous avons un contrat de service pour 100Go au montant de 44.95\$ qui arrive à échéance le 28 avril 2019 et que nos données sauvegardées sont d'un total de 86.71Go en ce moment;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELLER le contrat de service avec IT Cloud Solutions avec un forfait de 100Go au montant de 44.95 \$ par mois. D'UTILISER le compte 02 13000 414 « ENTRETIEN INFORMATIQUE ET PAIE ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 57-04-2019

6.4 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - INSCRIPTION

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'inscription de Monsieur Alain Jobin maire, de Monsieur Roger Cloutier, et de Monsieur Marcel Therrien au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019, au Centre des congrès de Québec, au coût approximatif de 800.00 \$ plus taxes par congressiste.

D'AUTORISER l'hébergement de 3 nuits au montant approximatif de 741.22 \$ et d'allouer un montant de 22.00 \$ par jour pour le stationnement, par personne.

Que les frais de kilométrage et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur.

Montant disponible au poste budgétaire 02 110 00 454 « Perfectionnement des élus » pour le congrès et au poste budgétaire 02 110 00 310 « Frais de déplacement des élus » pour les frais d'hôtel et de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 58-04-2019

6.5 FORMATION MAITRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense de cette formation au montant de 440.00 \$ pour Mme Dominique Lussier et d'utiliser le compte 02 11000 454 « Perfectionnement des élus » et le compte 02 11000 310 « Frais de déplacement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.6 DÉCLARATION ANNUELLE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE

La directrice générale dépose le rapport concernant le sujet en rubrique.

Résolution numéro 59-04-2019

6.7 AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE DONNER un budget maximum de 400 \$ plus taxes pour l'achat des fleurs pour le bureau municipal et les boîtes à fleurs devant le cimetière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 60-04-2019

6.8 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – DUATHLON JEFO-BJSC – 2^E ÉDITION

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage sur une portion de la rue de l'Anse en date du 28 mars 2019 pour l'activité en rubrique;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Hyacinthe prévoit faire le balayage du chemin du Rapide-Plat-Nord et par la même occasion demande de faire la portion de la rue de l'Anse le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Hyacinthe demande qu'elle soit libérée de charge si quelque chose arrivait concernant le balayage;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le droit de passage de passage et autorise la ville de Saint-Hyacinthe à faire le balayage sur une portion de la rue de l'Anse.

Que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud libère de charges si quelque chose arrivait concernant le balayage d'une portion de la rue de l'Anse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 61-04-2019

6.9 INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS) – DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE EST - APPUI

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec le 22 février 2019, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT que toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec;

- CONSIDÉRANT que le partenariat des médecins avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;
- CONSIDÉRANT que ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé;
- CONSIDÉRANT qu'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes;
- CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la municipalité de Saint-Jude l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude, un accès à des soins de proximité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau

D'APPUYER la municipalité de Saint-Jude dans sa démarche auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire; et

DE TRANSMETTRE copie de la résolution à la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Résolution numéro 62-04-2019

7.2 RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) ont offert à leurs citoyens d'être formés premier répondant et que des modalités de fonctionnement doivent être établies concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la Régie demande l'accord des municipalités membres pour

la refacturation selon les modalités suivantes :

- le taux horaire sera de 20.72 \$/heures plus 20 % de charges sociales pour un minimum de 3 heures;
- le taux sera indexé selon l'indice des prix à la consommation entre le mois de janvier actuel et le mois correspondant de l'année précédente; ce taux ne pourra cependant excéder 5% et ne pourra pas être négatif
- les premiers répondants seront sous contrat annuel avec la RIPINM;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de Saint-Barnabé-Sud donne son accord à ses modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 63-04-2019

7.3 GRILLE CLAIR PLANCHER À LA CASERNE

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le mandat à la directrice générale afin de procéder à l'achat d'une grille clair pour le plancher à la caserne pour un montant de 450 \$ plus taxes.

D'UTILISER le compte 02 220 00 522 « Entretien caserne incendie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 64-04-2019

7.4 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE DU SERVICE SAINT-BARNABÉ-SUD – ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil ait pris connaissance du rapport et accepte ce qui est écrit dans le rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 BRIS DE COUVERT DE GLACE

La directrice générale dépose un document concernant ce dossier.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution numéro 65-04-2019

8.2 ACHAT DE PNEUS CAMION DE VOIRIE

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le contrat de gré à gré à Suspension Leblanc inc. pour 4 pneus Toyo Extensa (matériel, installation, balancement) au montant de 607.04 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 66-04-2019

8.3 TRAVAUX DE VOIRIE – RECHARGEMENT ET ABAT DE POUSSIÈRE

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, René Martin à faire faire les travaux de rechargement et d'abat de poussière pour le Petit Saint-André, rue du Cimetière, et Chemin Saint-Barnabé et d'en autoriser les dépenses pour un montant approximatif de 35 000,00 \$ taxes incluses pour l'été 2019.

Crédit disponible au poste budgétaire 02 3200 521 « Entretien et réparation de chemin » et au poste 02 32000 622 « Abat de poussière ».

Toutefois, prendre en priorité le compte de carrière et sablière pour les travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 67-04-2019

8.4 OFFRE DE SERVICE – BALAYAGE DES CHAUSSÉES 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues publiques au montant de 1100.00 \$+ taxes, incluant la rue de l'Anse.

D'UTILISER le compte prévu au budget 2019 au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien et réparation chemin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 68-04-2019

8.5 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que suite à 2 invitations à soumissionner pour une quantité de 150 tonnes, seulement une entreprise de pavage a déposé une soumission pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Pavages Maska inc.	Offre déclinée
Vel-Cour Asphalte ltée	167.60 la tonne + taxes

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité à la compagnie Vel-Cour Asphalte ltée pour le prix de 167.60 \$ la tonne + taxes, incluant le transport, fourniture, pose et signalisation, et d'UTILISER le compte 02 32 000 521 « Entretien et réparation chemin », montant disponible au poste budgétaire 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 69-04-2019

8.6 SIGNALISATION 2019

Sur la proposition Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de signalisation pour un montant estimatif de 1300.00 \$ plus taxes.

Montant disponible au poste budgétaire 02 32000 629 « Signalisation et lignage »,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 PROJET DE STATIONNEMENT BIBLIOTHÈQUE ET TERRAIN DEVANT ÉCOLE

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 70-04-2019

8.8 APPROBATION – DEVIS FINAL DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE DE FONDANTS ET ABRASIFS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET DES EMPLACEMENTS MUNICIPAUX

Sur la proposition Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le devis final de déneigement et épandage de fondants et abrasifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution 71-04-2019

9.3 NETTOYAGE DU POSTE DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que pour son bon fonctionnement il est recommandé de faire un nettoyage du poste de pompage tous les ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

De mandater l'inspecteur municipal a procédé à faire faire le nettoyage du poste de pompage.

D'UTILISER le compte 02 41400 526 « Entretien machinerie et outillage », montant disponible au poste budgétaire 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 72-04-2019
9.4 INSPECTION ET RÉPARATION DU BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le contrat de gré à gré à Divex Marine inc. pour procéder à l'inspection et la réparation du bassin numéro 1 de traitement des eaux usées.

D'UTILISER le compte 02-414-00-526 " Entretien machinerie et outillage ".

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service :

- Service d'une équipe de quatre (4) plongeurs en milieu contaminé 440\$/heure
- Grue articulée 95\$/heure
- Décontamination de l'équipement 275\$/jour
- Matériel pour la réparation de collets de serrage, manchons, Etc. Coût = 15%
- Kilométrage 1.55\$/km

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis émis pour février 2019.

Résolution numéro 73-04-2019
10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE INFÉRIEURE À 12 MÈTRES DE LA LIMITE AVANT DU TERRAIN

CONSIDÉRANT

: que les demandeurs ont déposé une demande pour permettre que la résidence, sise au 304, rang Michaudville, soit implantée à 10.97 mètres de l'emprise de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT

que la marge de recul avant pour cette zone est à 12.0 mètres de l'emprise de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT

que les demandeurs ont agi de bonne foi en déposant une demande de permis pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT

qu'une recommandation négative pourrait causer un préjudice aux demandeurs;

CONSIDÉRANT

que cette situation ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT

que l'usage est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure pour permettre une implantation de la résidence à 10.97 mètres par rapport à l'emprise de la voie de circulation, tel que décrit au plan d'implantation préparé par François Malo arpenteur (minute 7 073), sur le lot 6 227 840.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 74-04-2019

10.3 ENTRETIEN PAYSAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à la compagnie Marcel Lavallière Paysagiste inc. au même montant de 1910 \$ plus taxes

D'UTILISER le compte prévu au budget 2019 no. 02 13000 522 « Entretien et réparation bâtiments et terrains ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution 75-04-2019

11.1 CONCOURS – EMBELLIR NOTRE MILIEU

CONSIDÉRANT qu'embellir notre milieu donne de la valeur à nos propriétés et attire les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un budget de 400 \$ détaillé comme suit :

• Prix commerces /industries	100 \$
• Prix pour établissements agricoles	100 \$
• Prix pour les résidences	100 \$
• Jugement par un spécialiste externe	100 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 76-04-2019

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'APPAQ

CONSIDÉRANT la demande de plan de commandite de l'APPAQ en date de juin 2019;

CONSIDÉRANT leur implication et leur participation à nos évènements de fête familiale depuis 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un montant de 500 \$ montant prit dans la réserve affectée loisirs ou réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 SUGGESTION DU COMITÉ DES LOISIRS ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

La directrice générale dépose le rapport des loisirs incluant une suggestion concernant l'entretien du chalet des loisirs et le rapport financier 2018.

Résolution numéro 77-04-2019

11.4 PROJET DE SIGNALISATION MODULAIRE

Sur la proposition Roger Cloutier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE FORMER un comité pour le projet de signalisation modulaire pour les emplacements municipaux.

Le comité est formé de : Dominique Lussier, Marcel Therrien, Marianne Comeau et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 78-04-2019

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roger Cloutier, l'assemblée est levée à 21 h 32

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 2 avril 2019.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire